

# SOUDAN

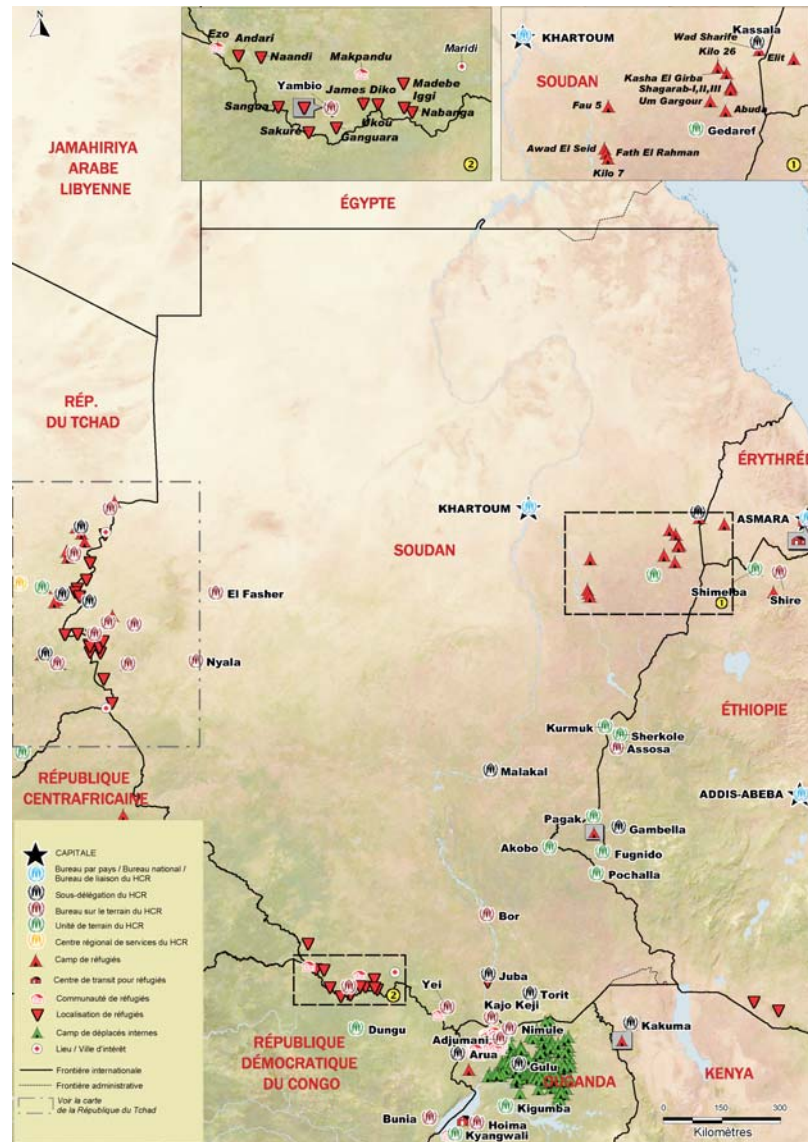
## Faits marquants

- Quelque 20 000 demandeurs d'asile érythréens, éthiopiens et somaliens ont eu accès à de meilleures procédures d'accueil et de détermination de leur statut à l'est du Soudan.
- Une stratégie pluriannuelle d'autosuffisance a été élaborée à l'intention de la population réfugiée à l'est du Soudan. La mise en œuvre a débuté en 2009 et quelque 820 ménages ont bénéficié de prêts pour créer de petites entreprises.
- Près de 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables vivant à Khartoum ont bénéficié d'une aide en matière de soins médicaux et de logement, d'un accompagnement psychosocial et, dans des cas exceptionnels, d'une assistance financière.
- Au Darfour, les activités du HCR se sont adressées aux réfugiés et aux déplacés internes accueillis dans des camps, ainsi qu'aux déplacés internes, aux populations touchées et au petit nombre d'anciens déplacés vivant en milieu rural. Le Haut Commissariat s'est également efforcé d'accroître les services assurés auprès des communautés d'accueil et des groupes nomades, afin d'aider à préserver l'espace d'asile et de promouvoir la coexistence pacifique entre ces différentes communautés.
- Le HCR a facilité le retour de quelque 32 000 réfugiés soudanais au Sud-Soudan, portant à 330 000 le nombre total de personnes rapatriées depuis 2005. En 2009, le nombre de retours a été inférieur aux prévisions, en raison de l'insécurité grandissante dans la région.
- Quelque 220 projets de réintégration axés sur les communautés ont été exécutés dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation et de l'autosuffisance pour appuyer les réfugiés et les déplacés internes de retour, ainsi que les communautés d'accueil.
- Près de 400 000 Soudanais ont été déplacés à l'intérieur du Sud-Soudan, du fait des conflits tribaux et des attaques des rebelles ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army, LRA*).

## Environnement opérationnel

Des demandeurs d'asile érythréens ont continué d'arriver en un flot régulier à l'est du Soudan. Le manque d'opportunités dans la région a incité des réfugiés et des demandeurs d'asile à enfreindre la politique gouvernementale de confinement dans des camps et à se diriger vers des centres urbains, de Khartoum en particulier. Certains ont tenté de rallier d'autres destinations, risquant ainsi de devenir la proie des réseaux de passeurs et de trafiquants. Les personnes qui ont réussi à atteindre Khartoum s'exposaient à des placements en détention : quelque 4 500 personnes relevant de la compétence du HCR ont été trouvées dans des centres de détention de la capitale en 2009.

Tout au long de l'année 2009, l'insécurité a posé un grave problème au Darfour. L'expulsion de 13 ONG internationales et la radiation de trois ONG nationales ont eu un effet négatif sur la capacité d'exécution. Si certains déplacés internes ont regagné leur village d'origine pour cultiver leurs terres, le manque de sécurité, les litiges relatifs à la propriété des terres et l'absence



d'accord de paix global ont continué de faire obstacle à des retours viables et plus durables.

Au Sud-Soudan, les problèmes de sécurité ont été causés par des conflits locaux et par la criminalité générale. Des conflits tribaux et des attaques de la LRA ont déplacé 400 000 Soudanais à l'intérieur de cette région. Certaines questions non réglées en rapport avec l'application de l'accord de paix global (APG), comme la démarcation de la frontière entre le nord et le sud, ont engendré des tensions politiques.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

Les objectifs principaux du HCR étaient de répondre aux besoins urgents des réfugiés en matière d'aide humanitaire et d'améliorer, en coopération avec des acteurs du développement, les relations entre les réfugiés et les communautés d'accueil ; de rechercher des solutions durables en appliquant la stratégie destinée à la population réfugiée de longue date à l'est du Soudan ; et de doter le Commissariat soudanais aux réfugiés de capacités plus solides pour assurer la détermination du statut et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile dans le respect des normes internationales.

Le HCR entendait aussi améliorer les conditions de vie de la population des camps, en comblant les lacunes dans les services d'alimentation d'appoint et en améliorant la distribution de

l'eau, la sécurité alimentaire, ainsi que les services d'assainissement ; assurer une éducation sanitaire, notamment par des programmes de sensibilisation à la nutrition, au paludisme ainsi qu'au VIH et au sida ; offrir protection et assistance aux réfugiés congolais et aux réfugiés éthiopiens d'ethnie anuak ; et faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu, dans des conditions de sécurité et de dignité.

Le Haut Commissariat s'était également fixé pour objectif de créer des conditions propices au retour durable et à la réintégration socio-économique rapide des anciens réfugiés et déplacés internes ; d'assurer le suivi des populations de retour et de leur protection et d'intervenir auprès des autorités et d'autres acteurs en cas d'atteintes à cette protection ; et de renforcer la capacité des autorités à intervenir en faveur des personnes déplacées.

Le HCR se proposait en outre d'aider à sécuriser le cadre de vie des réfugiés et des déplacés internes dans les camps, les zones d'installation, les zones de retour et les collectivités rurales ; d'appuyer la création de conditions aptes à prévenir des déplacements ultérieurs ; de coordonner les activités de protection avec des partenaires dans l'ensemble du Darfour ; et de promouvoir la coopération dans le domaine de la prévention et du traitement de la violence sexuelle et sexiste.

À la fin de l'année 2008 et tout au long de l'année 2009, les attaques lancées par la LRA au nord de la République démocratique du Congo (RDC) et à proximité de ses frontières avec le Sud-Soudan ont entraîné des afflux de réfugiés au Sud-Soudan. Le HCR a révisé ses objectifs afin d'offrir une protection et une aide d'urgence aux réfugiés congolais, tout en continuant à appuyer les Éthiopiens d'ethnie anuak réfugiés au Sud-Soudan.

## ○ Protection et solutions

En 2009, près de 24 000 demandeurs d'asile en provenance de l'Érythrée, de l'Éthiopie et de la Somalie sont entrés à l'est du Soudan. Le HCR a continué d'exercer ses fonctions de supervision, d'appui technique, de suivi et de conseil, notamment pour la détermination du statut de réfugié, et soutenu des efforts réguliers de renforcement des capacités des acteurs nationaux.

Au niveau national, le HCR a travaillé avec le ministère de la Justice en formulant des commentaires sur l'avant-projet de loi sur l'asile et s'est aussi attelé à la préparation d'une politique pour les réfugiés urbains adaptée au contexte local. Quelque 350 réfugiés, dont 170 bénéficiant de l'aide du HCR, ont quitté le Soudan pour se réinstaller dans un autre pays, pendant qu'un réfugié érythréen et 22 réfugiés ougandais étaient rapatriés dans leurs pays d'origine.

Le module de protection au Darfour, dont le HCR est le chef de file, a contribué de manière importante à la rédaction et à la finalisation de l'édition 2009 du Cadre des Nations Unies entériné par l'Équipe humanitaire dans le pays, et participé à l'élaboration du document préliminaire décrivant les attributions du Mécanisme de vérification mixte concernant les retours. L'année a également été marquée par une amélioration progressive des relations avec les autorités au sud du Darfour, de sorte que le HCR a pu recommencer à jouer un rôle de protection plus actif dans cette région.

Le Sud-Soudan était en proie à des tensions politiques et sociales, posant de sérieux obstacles à la protection physique des réfugiés et des déplacés internes. Les populations de retour, tout comme les communautés d'accueil, ont eu à souffrir de la violence sexiste, ainsi que des enlèvements et de la traite d'enfants ; cependant, une mauvaise connaissance de ces questions, les normes socio-culturelles en vigueur et la pauvreté ont entravé leur capacité à demander réparation.

Personnes relevant de la compétence du HCR						
Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans	
Réfugiés	Érythrée	113 500	64 100	52	45	
	RDC	19 700	13 500	51	50	
	Éthiopie	9 200	4 700	51	48	
	Tchad	7 800	7 800	57	60	
	RCA	1 000	1 000	49	49	
	Pays divers	1 200	10	49	-	
Assimilés réfugiés	Tchad	33 400	1 100	50	-	
	RCA	500	350	50	-	
Demandeurs d'asile	Éthiopie	3 200	60	50	-	
	Érythrée	2 400	10	50	-	
	Somalie	110	-	50	-	
	Pays divers	250	20	47	-	
Déplacés internes*	Soudan	1 034 100	1 034 100	50	-	
Déplacés de retour et ceux dans une situation assimilable	Soudan	166 900	166 900	-	-	
Réfugiés rapatriés**	Ouganda	29 900	29 900	54	61	
	Éthiopie	1 000	1 000	54	61	
	Tchad	1 000	-	54	61	
	Kenya	700	700	54	61	
	Égypte	500	500	54	61	
	Pays divers	40	40	54	61	
<b>Total</b>		<b>1 426 400</b>	<b>1 325 790</b>			

\* Les chiffres indiqués pour les déplacés internes ne concernent que les déplacés assistés par le HCR.

\*\* La ventilation démographique des rapatriés renvoie à l'ensemble des rapatriés.



Des déplacés internes arrivent au camp de Zamzam en camion, avec quelques affaires seulement.

HCR / O. CHASSOT

## ○ Activités et assistance

**Abris et autres infrastructures :** avec le concours de réfugiés et de déplacés internes, le HCR a construit en 2009 plus de 5 500 abris et en a rénové 50 autres à l'ouest, l'est et au sud du Soudan. L'objectif était de fournir un toit aux populations vulnérables. Au Darfour, 455 jeunes ont participé à la construction et à la remise en état d'abris pour venir en aide à des personnes âgées vulnérables. La plupart des réfugiés congolais établis dans les régions frontalières ont été transférés dans deux zones d'installation.

**Activités génératrices de revenus :** au Sud-Soudan, 214 nouveaux projets de réintégration axés sur les communautés ont été exécutés afin de promouvoir une réintégration durable. Quelque 150 ménages (formés pour moitié de rapatriés et pour moitié de membres des communautés d'accueil) ont bénéficié d'une aide pour gérer de petites entreprises dans l'État du Haut-Nil. Des activités génératrices de revenus, orientées vers la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, ont été menées. Des mécanismes de microcrédit ont soutenu 816 ménages réfugiés dans l'est.

**Appui opérationnel (aux agences) :** une structure de gestion adéquate a soutenu toutes les activités planifiées et le HCR a pris en charge une partie des frais opérationnels de ses partenaires d'exécution.

**Assainissement :** au Sud-Soudan, le HCR a construit 100 latrines collectives et 133 latrines familiales dans divers camps de la région. L'Organisation a également construit des systèmes d'écoulement des eaux pour les douches et les latrines des points d'étape de l'État du Haut-Nil. Au Darfour, 31 latrines ont été remises en état à Bindizi et des séances de sensibilisation à l'hygiène organisées au profit de quelque 1 100 déplacés internes.

**Assistance juridique :** au Darfour, la mise en place du module de protection pour l'ensemble de la province a été achevée en 2009. Le HCR a formé des institutions locales, des fonctionnaires de services gouvernementaux et des services de police à la détermination du statut, tout en leur fournissant un appui dans ce domaine. Au Sud-Soudan, plus de 300 évaluations ont été réalisées dans des villages et plusieurs visites de repérage et d'information ont été organisées avec des pays d'asile voisins. À Khartoum, le Haut Commissariat a offert des conseils juridiques à quelque 1 450 individus et organisé des activités de proximité.

**Besoins domestiques :** à travers le pays, des articles non alimentaires ont été distribués à tous les réfugiés, déplacés internes et rapatriés récemment arrivés, une attention particulière étant accordée aux personnes vulnérables.

**Bétail / élevage :** dans l'est, des formations et des services vétérinaires ont été assurés régulièrement auprès de plus de 1 200 propriétaires d'animaux. En outre, plus de 700 ménages pauvres, dont 300 ménages dirigés par des femmes, ont reçu des prêts destinés à favoriser l'élevage, en particulier l'élevage d'ovins destiné à la production laitière ou à l'engraissement.

**Eau :** au total, 37 trous de sonde ont été percés au Sud-Soudan. Les services d'approvisionnement en eau potable ont été améliorés dans les points d'étape de l'État du Haut-Nil, moyennant le traitement de l'eau et l'installation de robinets. Des comités de gestion de l'eau comprenant la même proportion d'hommes et de femmes ont bénéficié de formations dans trois zones d'installation. Au Darfour, le HCR a creusé sept puits traditionnels, remis en état 47 points d'eau et formé huit comités de gestion de l'eau comportant au total 160 membres. Huit abreuvoirs pour le bétail ont été construits sur l'itinéraire emprunté par les nomades.

**Éducation :** le HCR a construit une école secondaire à Rweto, rénové une école à Juba et construit et équipé huit établissements dans d'autres régions du Sud-Soudan. Quatre écoles supplémentaires devraient être achevées en 2010. Au Darfour, l'Organisation a construit 15 salles de classe et quatre maisons pour des enseignants. Les nouvelles classes ont été approvisionnées en bancs et pupitres. À l'est du Soudan, 156 membres du personnel enseignant ont été déployés dans 19 écoles situées dans 11 camps de réfugiés.

**Production vivrière :** le HCR a formé des déplacés internes et des réfugiés à travers le pays aux techniques agricoles. Au Darfour, le Haut Commissariat a soutenu une initiative menée par un comité d'agriculteurs réfugiés pour atténuer la destruction des récoltes ; il a également offert un forum de médiation à la communauté nomade et à la communauté paysanne moyennant une série d'ateliers, de discussions de groupe et de réunions d'anciens. À l'est du Soudan, 2 300 agriculteurs ont reçu des prêts pour améliorer leur production vivrière et acheter des outils agricoles, ainsi que des semences.

**Santé et nutrition :** le taux de mortalité brut est demeuré inférieur à 3 pour 1 000 par mois. Au Sud-Soudan, tous les enfants réfugiés âgés de moins de cinq ans ont été vaccinés contre des maladies courantes, telles que la rougeole. Au Darfour, trois dispensaires ophtalmologiques ambulants ont traité quelque 8 500 patients souffrant d'infections sans gravité et opéré des yeux quelque 1 240 individus. Le HCR a également formé quelque 150 agents de santé, 70 médecins et 80 auxiliaires de santé à l'administration des médicaments gériatriques de base ; quelque 230 patients âgés ont reçu des médicaments pour des traitements urgents et 14 360 personnes âgées ont bénéficié d'autres types de médicaments.

**Services communautaires :** le HCR a amélioré l'aide prodiguée aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains en encourageant la participation communautaire et en assurant des formations professionnelles. Le HCR a aidé le ministère sud-soudanais de la Condition féminine à se doter de moyens solides pour lutter contre la violence sexuelle et sexuelle. Des activités de consolidation de la paix et de résolution des conflits ont été lancées afin de promouvoir une cohabitation pacifique entre les réfugiés.

**Sylviculture :** au Darfour, quatre pépinières d'arbres réaménagées avec le concours de déplacés internes ont produit

550 000 jeunes plants, afin de contribuer à la régénération du milieu naturel.

**Transport et logistique :** les réfugiés, rapatriés, demandeurs d'asile et déplacés internes ont bénéficié d'un appui en matière de transport et de logistique ; le HCR a notamment assuré l'entretien et la réparation d'un parc de camions et de véhicules légers utilisés pour fournir des articles de secours.

**Vivres :** tous les réfugiés de retour dans le sud ont reçu une ration alimentaire de trois mois au titre de l'aide à la réintégration. Le HCR a également encouragé les femmes à participer aux comités de distribution des vivres dans les camps implantés à travers le pays. Des compléments alimentaires ont été distribués à des individus souffrant de malnutrition et des programmes d'alimentation d'appoint mis en œuvre au profit d'enfants, de femmes enceintes ou allaitantes, de personnes malades et de gens âgés.

## ○ Contraintes

Dans l'est, le manque de partenaires pour exécuter d'importants projets dans les domaines de l'orientation socio-juridique et de l'éducation a retardé le passage des activités de soins et d'entretien à la promotion de l'autosuffisance. Bien que les opérations de vérification et d'enregistrement aient été achevées dans les 12 camps en 2008, les cartes d'identité n'ont pas été délivrées en raison d'un désaccord avec les autorités au sujet des critères d'éligibilité.

L'expulsion et la radiation d'ONG ont eu un effet préjudiciable sur les opérations menées au nord du Soudan. Sept des ONG internationales expulsées et trois ONG nationales radiées participaient à des projets à Khartoum visant à soutenir les déplacés internes, les populations urbaines pauvres et d'autres groupes vulnérables, dont des réfugiés.

L'insécurité sous différentes formes – attaques de pirates de la route, vols à main armée dans des foyers ou des résidences, enlèvements d'humanitaires – a considérablement réduit l'accès des organisations humanitaires, en particulier aux zones rurales du Darfour.

La longue saison des pluies et l'insuffisance des infrastructures ont continué de poser des problèmes importants, entravant l'exécution des projets dans le sud. La dégradation des conditions de sécurité a limité l'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR. La situation a été aggravée par des pénuries alimentaires généralisées.

## | Informations financières |

Les opérations au Soudan ont en général été bien financées. Les contributions reçues au titre des programmes supplémentaires pour le Darfour et le Sud-Soudan ont respectivement atteint 75 et 84 pour cent. Cependant, l'affectation stricte des contributions a continué à priver le HCR de la souplesse nécessaire pour allouer, selon les besoins, des fonds aux activités de rapatriement ou de réintégration. Au sud du Soudan, des ressources supplémentaires ont été débloquées pour répondre à des besoins urgents dans le secteur de la santé en 2009. Les dépenses globales au Soudan sont demeurées stables par rapport à 2008, car les programmes en faveur des populations relevant de la compétence du HCR n'ont pas subi de modification majeure.

## | Organisation et mise en œuvre |

Sous la supervision de la délégation de Khartoum, les opérations au Darfour ont été gérées par la sous-délégation d'El Geneina,

six bureaux de terrain et deux unités de terrain. À l'Est du Soudan, la sous-délégation a déménagé d'Es-Showak à Kassala, une unité de terrain demeurant implantée à Gedaref. Au Sud-Soudan, le Représentant adjoint du HCR a supervisé les activités menées dans les sous-délégations de Juba, Malakal et Yei, ainsi que dans cinq bureaux de terrain et une unité de terrain. Deux bureaux de terrain, situés à Kapoeta et Damazine, ont été fermés à la fin du mois de juin 2009. L'effectif du HCR au Soudan comprenait au total 478 personnes ; 108 fonctionnaires internationaux, 321 collaborateurs nationaux et 49 VNU, agents détachés et/ou consultants internationaux.

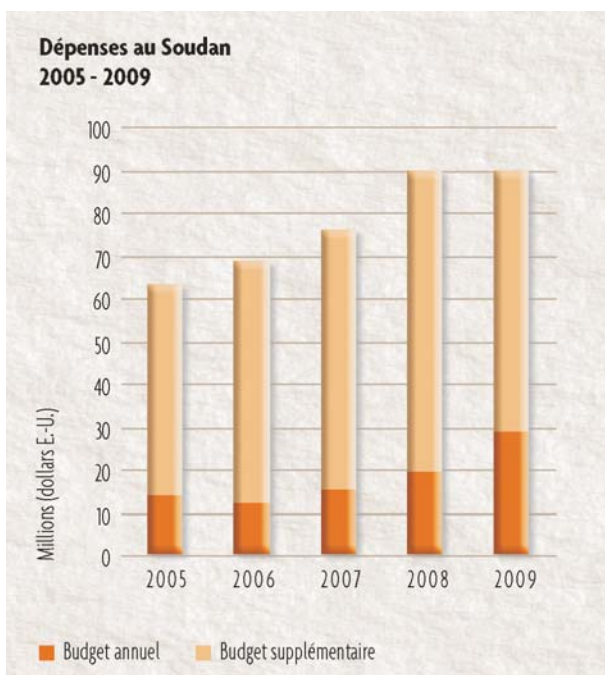
## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a mené son action en étroite coopération avec des ONG locales et internationales, d'autres institutions des Nations Unies et des organismes gouvernementaux au Darfour, au Sud-Soudan, à l'est du Soudan et à Khartoum. Le Haut Commissariat a participé aux activités de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et contribué à l'élaboration du Plan de travail du système des Nations Unies.

## Évaluation générale

En poursuivant ses objectifs au Soudan, le HCR s'est heurté à plusieurs problèmes, qui l'ont contraint à modifier son approche dans un certain nombre de secteurs. L'insécurité qui régnait dans toute la province du Darfour a imposé l'évacuation du personnel international et la suspension temporaire d'activités. Il n'a pas été possible d'ouvrir des bureaux à Kutum, au nord du Darfour, ou à Kass, au sud du Darfour ; le HCR a donc dû renoncer à venir en aide à l'importante population de déplacés internes concentrée dans ces zones.

Malgré ces difficultés, le personnel déployé sur le terrain au Darfour a exécuté de vastes programmes de suivi de la protection en faveur des déplacés internes, des réfugiés et des populations de retour vivant dans des camps, des zones d'installation et des zones rurales ou frontalières. Cela a renforcé le rôle de chef de file du HCR au sein du module de protection pour l'ensemble du Darfour à El-Fasher, ainsi que dans les groupes de travail sur la protection opérant dans les trois États du Darfour.



La suspension temporaire, en mai 2009, de la seconde phase de l'opération de vérification et d'enregistrement menée dans les zones urbaines à l'est du Soudan a retardé la mise en œuvre de la stratégie commune. Le manque de partenaires a empêché d'élargir l'éventail des activités et limité les possibilités en matière d'activités génératrices de revenus. Le HCR a conçu des activités génératrices de revenus adaptées aux opportunités économiques existant dans les camps, afin de réduire la dépendance des réfugiés vis-à-vis de l'aide.

Un enseignement important a été tiré de l'expérience au Darfour, à savoir la nécessité d'accorder davantage d'attention aux communautés voisines et d'accueil, qui ont elles aussi beaucoup souffert du conflit. Des efforts ont été déployés pour renforcer la confiance entre les éleveurs nomades et les agriculteurs : il a notamment été demandé à des nomades d'assurer la sécurité des réfugiés lors du ramassage de l'herbe et du bois de chauffe.

L'urbanisation croissante des camps et des zones d'installation situés à proximité d'agglomérations en raison des plus grandes possibilités offertes en matière d'enseignement, de santé et d'emploi, a incité les organisations à repenser leurs stratégies dans la mesure où les déplacés internes ne souhaitent pas tous regagner leur localité d'origine.

Faute de possibilités de rapatriement en Érythrée, le HCR réorientera ses programmes de soins et d'entretien sur le renforcement des moyens de subsistance et de l'autosuffisance, et fera un usage plus stratégique de la réinstallation afin de créer des possibilités d'intégration sur place.

Au sud du pays, la sécurité s'est dégradée en raison de conflits tribaux et de la reprise des attaques de la LRA dans les zones frontalières. Le manque d'appui aux opérations en faveur des déplacés internes est devenu un motif de préoccupation grave pour le Gouvernement sud-soudanais. C'est notamment le cas dans l'Équateur occidental, où les réfugiés sont soutenus mais où les déplacés internes chassés par les attaques de la LRA ne bénéficient d'aucune assistance.

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

**Gouvernement** : Commissariat aux réfugiés, Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation, Gouvernement local de l'État d'El-Gedaref et de Kassala, ministère de la Coopération internationale, ministère de l'Intérieur, Directions de la santé, de l'eau, de l'agriculture et de l'éducation à l'échelon des États (Mer rouge, Sinnar, El Gezira, Kassala), Office national des forêts.

**ONG** : Agence de secours et de développement adventiste, *African Humanitarian Action*, *American Refugee Committee*, Association de coopération et de recherche pour le développement, *Association of Christian Resource Organization for South Sudan*, Comité international de secours, *Concern Worldwide*, Conseil danois pour les réfugiés, Croissant-Rouge soudanais, *El Sugya Charity Organization*, *German Development Services*, *Global Health Foundation*, Handicap International / Atlas, *Help Age International*, *Human Appeal International*, *International Relief and Development*, *Intersos*, *Intra-Health International*, *Partner Aid International*, *Japan Emergency*, *Japan International Volunteer Center*, *Peace Winds Japan*, *Samaritan's Purse*, *Save the Children*, *Southern Sudan Aids Commission*, *Sudan Health Association*, *Sudan Open Learning Organization*, *Sudan Relief and Rehabilitation*, Terre des Hommes, Triangle, *War Child Canada*, *World Vision International*

**Autres** : Union internationale pour la conservation de la nature

### Partenaires opérationnels

**Gouvernement** : Commission pour l'aide humanitaire, Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation

**ONG** : *International Medical Corps*, Services de secours catholiques (E-U.)

**Autres** : Agence suédoise de services de secours, BCAH, CICR, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, FAO, FNUAP, MINUS, MINUAD, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, Programme des VNU, Service de la lutte antimines, UA, UNICEF, UNJLC

## Budget, revenus et dépenses au Soudan (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
<b>Budget annuel</b>	<b>29 382 525</b>	<b>18 034 804</b>	<b>10 873 382</b>	<b>28 908 186</b>	<b>28 221 473</b>
Retour et réintégration des réfugiés soudanais et des déplacés internes - BS	42 019 891	36 573 794	5 796 311	42 370 105	36 002 340
Protection et assistance aux réfugiés et aux déplacés internes au Darfour	38 784 825	20 824 990	9 299 109	30 124 099	25 347 041
Activités de préparation liées à la grippe aviaire et humaine - BS	44 743	0	44 743	44 743	44 743
<b>Sous-total du Budget supplémentaire</b>	<b>80 849 459</b>	<b>57 398 784</b>	<b>15 140 163</b>	<b>72 538 947</b>	<b>61 394 124</b>
<b>Total</b>	<b>110 231 984</b>	<b>75 433 589</b>	<b>26 013 545</b>	<b>101 447 133</b>	<b>89 615 597</b>

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier sur les opérations du HCR au Soudan (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	7 239 291	28 546 547	35 785 837	0
Abris et infrastructure	357 592	333 356	690 948	376 758
Activités génératrices de revenus	737 033	686 537	1 423 571	443 812
Appui opérationnel (aux agences)	2 291 149	4 611 120	6 902 269	1 664 826
Assainissement	282 909	99 233	382 142	240 247
Assistance juridique	1 177 234	2 372 145	3 549 379	1 106 284
Besoins domestiques	427 859	203 997	631 856	10 739
Eau	657 343	363 008	1 020 351	851 790
Éducation	1 127 407	6 216 105	7 343 512	1 700 659
Production vivrière	285 696	238 314	524 010	50 135
Santé et nutrition	2 509 869	1 525 614	4 035 483	1 642 903
Services communautaires	482 425	1 031 053	1 513 478	661 563
Sylviculture	464 032	212 713	676 746	294 780
Transport et logistique	921 550	5 327 632	6 249 182	630 544
Vivres	492 605	111 250	603 854	85 136
Versements aux partenaires d'exécution	5 417 906	5 281 567	10 699 473	(9 760 177)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>24 871 900</b>	<b>57 160 191</b>	<b>82 032 091</b>	<b>0</b>
Appui aux programmes	3 349 573	4 233 932	7 583 506	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>28 221 473</b>	<b>61 394 124</b>	<b>89 615 597</b>	<b>0</b>
<b>Annulation sur les dépenses des années précédentes</b>				<b>(1 151 443)</b>

## Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	12 686 330	16 545 824	29 232 154
Dépenses rapportées	(7 268 424)	(11 264 256)	(18 532 681)
<b>Solde</b>	<b>5 417 906</b>	<b>5 281 567</b>	<b>10 699 473</b>

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
<b>Rapport de l'année précédente</b>				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier				15 736 665
Dépenses rapportées				(9 760 177)
Remboursés au HCR				(1 487 200)
Ajustement dû aux taux de change				(211 793)
<b>Dû au 31 décembre</b>				<b>4 277 495</b>